



De la qualité naît la confiance

« AFRIC INDUSTRIES » S.A.

Société anonyme au capital de 14.575.000,00 DH

(291.500 actions au nominal de 50 dh)

Siège social : Zone Industrielle Moghgha, Allée 3, Lot 107, BP 368, TANGER

Site web : www.africindustries.com / E.mail : direction@africindustries.com

RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876 / ICE N° 000065935000093

CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE D'AFRIC INDUSTRIES

Les actionnaires de la société AFRIC INDUSTRIES sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 30 Juin 2017 à 11h00** au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Lot 78, Zone Industrielle Moghgha).

ORDRE DU JOUR :

- I- **Rapport de gestion du Conseil d'Administration,**
- II- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016,**
- III- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 et approbation de ces conventions,**
- IV- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2016 et quitus aux Administrateurs,**
- V- **Affectation du résultat,**
- VI- **Renouvellement du Conseil d'Administration,**
- VII- **Fixation des jetons de présence,**
- VIII- **Nomination de Commissaire aux Comptes,**
- IX- **Pouvoirs pour formalités légales,**
- X- **Questions diverses.**

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société pour les actions nominatives, ou justifier de l'immobilisation de leurs actions au porteur dans les caisses des établissements agréés avec un minimum de dix actions et cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis de convocation, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, un projet de résolutions est joint à la présente convocation.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. Abdeslam EL ALAMI

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 42.318.913,12 dh HT et un bénéfice net de 5.398.511,30 dh.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux Administrateurs en fonction, quitus entier pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2016.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide une distribution des dividendes, comme suit :

- réserve légale au 31.12.2016 (supérieure à 10% du capital)	= 1.839.082,75 dh
- réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2016	= 3.418.150,00 dh
- report à nouveau au 31.12.2016	= 15.229.798,62 dh
- bénéfice de l'exercice 2016 (18,52 dh/action)	= 5.398.511,30 dh
- distribution en 2017 de dividendes 2016 (15 dh / action)	= 4.372.500,00 dh
- report à nouveau après distribution des dividendes 2016	= 16.255.809,92 dh

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale constate que le mandat de l'actuel Conseil d'Administration arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Elle décide, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, de désigner en qualité d'Administrateurs pour une nouvelle durée de six (6) ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31/12/2022 :

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant brut de dirhams pour l'exercice 2017.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de les répartir entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de reconduire comme Co-Commissaire aux comptes : Cabinet A.SAAÏDI & ASSOCIES, sis à Casablanca, N°4, place Maréchal, immatriculé au registre de commerce de Casablanca sous le N°45395 et représenté par Mme. Bahaa SAAÏDI, pour un nouveau mandat de 3 années (exercice 2017, 2018 et 2019).

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Le Conseil d'Administration